

 <p><b>IMT Atlantique</b> Bretagne-Pays de la Loire École Mines-Télécom</p>	<p><b>Direction des Formations et de la Vie Scolaire (DFVS)</b></p> <p><b>Note portant création de la Cellule d'Accompagnement Personnalisé des Étudiants</b></p>	<p>Note n° 2024-01</p> <p>Rédacteur : E. Moreau</p> <p>Vérification : P. Picouet</p>
--	---	--

État	En vigueur
Date d'entrée en Vigueur	Le 10 janvier 2024
Processus Connexes	
Entités/ Formations Concernées	Toutes formations
Textes et documents de références	
Annexes	Annexe 1 : Fiche Mission « Référent DFVS »

## 1. Objectifs

La présente note a pour objectif d'acter la création et de définir le cadre, la composition, le champ de compétences, les règles de confidentialité de la Cellule d'Accompagnement Personnalisé des Étudiants.

## 2. Cadre

La Cellule d'Accompagnement Personnalisé des Étudiants intervient sur deux grands domaines :

- Le déploiement de la politique d'accompagnement des étudiants en réponse aux obligations légales
- L'accompagnement individuel des Étudiants en Situation de Handicap (ESH) et/ou l'accompagnement individuel des étudiants en difficultés sur le plan social et/ou pédagogique.

La Cellule est pilotée par la responsable de la gestion sociale étudiants - référente handicap

## 3. Composition

La Cellule d'Accompagnement est composée par :

- La responsable de la gestion sociale étudiante et référente handicap,
- Les référents DFVS nommés sur chacun des campus sur décision du directeur en charge des Formations (*Les missions confiées aux référents DFVS sont précisées en annexe 1*).

## 4. Champs de compétences

Les membres de la Cellule contribuent et collaborent :

- Au déploiement de la politique d'accompagnement des étudiants :
  - Contribution à la définition des orientations de la politique d'inclusion mise en œuvre par la Direction en charge des Formations,
  - Participation à la construction des indicateurs pour les différentes enquêtes
  - Élaboration du bilan annuel quantitatif et qualitatif de l'accompagnement des étudiants et des actions réalisées
  - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de prévention et/ou de formation relevant de son domaine de compétences (santé, social, handicap),
- A l'accompagnement des étudiants :

Le champ de compétences de la Cellule s'étend de la prise en charge de l'étudiant (sur demande ou sur signalement) à la proposition et à la mise en œuvre de solutions adaptées. Elle est l'interface avec les acteurs de la formation et des services, elle s'appuie et collabore avec les services de l'école ainsi que les services sociaux, médicaux et associatifs. Quelle que soit la situation, la Cellule d'accompagnement est chargée de :

- Accueillir, orienter et accompagner les étudiants tout au long de leur cursus
- Effectuer un suivi régulier des étudiants bénéficiaires d'un accompagnement
- S'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées

De plus, pour les étudiants en situation de handicap, la Cellule est chargée de :

- Collecter les éléments permettant de préparer les dossiers de demandes d'aménagement de cursus et/ou d'organiser le comité médical tel que prévu par le règlement intérieur de l'École.
- Collecter les éléments permettant de préparer les dossiers de demandes d'aménagement de scolarité et d'organiser la Commission Plurielle aboutissant à l'établissement des Contrats d'Aménagement d'Etudes pour les Etudiants en Situation de Handicap (CAESH) et à la signature du Plan d'Accompagnement pour les étudiants en situation de handicap (PAEH).
- S'assurer de la mise en œuvre des aménagements et de la coordination avec les acteurs de la formation

## 5. Confidentialité

L'étudiant pris en charge a droit au secret de sa vie privée et au secret des informations le concernant, définis par le code de la santé publique (articles L1110-4, R 1110-1 à R 1110-3).

Le partage des informations au sein de la Cellule d'Accompagnement doit être réalisé après autorisation écrite préalable de l'étudiant.

Les membres de la Cellule d'Accompagnement, sont tenus de respecter les règles de confidentialité et de sécurité des informations échangées : l'échange et le partage ne porteront que sur les informations strictement nécessaires et ne seront possibles qu'au sein de la Cellule afin de permettre la mise en place des actions nécessaires à la compensation de la difficulté.

Le secret professionnel s'impose à tous les membres de la Cellule d'Accompagnement.

Nantes, le 10 janvier 2024

Philippe Picouet  
Directeur en Charge des Formations



Philippe PICOUET  
Directeur des Formations et de la vie scolaire  
IMT Atlantique  
Bretagne-Pays de la Loire

## ANNEXE 1

### FICHE MISSION

#### REFERENT DFVS POUR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES ETUDIANTS

Des Référents DFVS pour l'Accompagnement Personnalisé des Étudiants sont nommés sur chaque campus, par décision du Directeur en charge des Formations. Ils intègrent la Cellule d'Accompagnement Personnalisé des Étudiants et sont placés sous la responsabilité fonctionnelle de la responsable de la Gestion Sociale Étudiante - Référente Handicap.

#### Périmètre

Toutes formations confondues, 10 à 15 % de charge de temps évaluée

- Relais accompagnement pour toutes difficultés rencontrées par les étudiants (pédagogique, social, etc...)
- Relais Handicap

#### Missions

##### Accompagnement des Étudiants

- Entretien (recueil du premier niveau de besoin exprimé par l'étudiant)
- Orientation simple (conseillers pédagogiques, assistantes sociales, psychologues, SSE, Cellule VSS)
- Suivi régulier des étudiants
- Reporting régulier avec la responsable de la Gestion Sociale Étudiante - Référente Handicap
- Interface avec les acteurs de la formation et des services
- Participation aux actions de sensibilisation
- Contribution à la constitution des éléments préparatoires du bilan annuel

##### Relais Handicap

- Entretien (recueil du premier niveau de besoin exprimé par l'étudiant)
- Mise en place des aménagements de premier niveau
- Suivi des étudiants bénéficiant d'aménagements
- Interface avec les acteurs de la formation et des services
- Participation aux actions de sensibilisation
- Participation à la Commission Plurielle et contribution au bilan annuel
- Contribution à la constitution des éléments préparatoires au Comité Médical

#### Confidentialité

Les Référents DFVS sont tenus de respecter les règles de confidentialité et de sécurité des informations échangées : l'échange et le partage ne porteront que sur les informations strictement

nécessaires et ne seront possibles qu'au sein de la Cellule afin de permettre la mise en place des actions nécessaires à la compensation de la difficulté.

Le secret professionnel s'impose à tous les membres de la Cellule d'Accompagnement.